

Intervention Mme LEMAIRE :

Son parcours :

- licence de Droit
- maîtrise de Droit pénal + criminel
- concours = emploi jeune (agent socio-culturel en milieu fermé à Poitiers : faire des activités et faire venir des personnes (ex : écrivain...))
- concours officier (devient chef de bâtiment à Châteauroux)
- directrice adjointe à Guéret + directrice (intérim)

Les particularités du domaine carcéral :

- des journées différentes tous les jours
- milieu humain et sécuritaire

La différence entre maison d'arrêt et centre pénitentiaire :

- maison d'arrêt = en attente de jugement ou prévenu/condamné à court terme (là où il y a une surpopulation)
- centre de détention = peine <1 an ; chance de réinsertion favorisée
- maison centrale = longue peine ; profils particuliers

La maison d'arrêt de Guéret :

- créée en 1832
- 2ème plus petite prison de France
- maison d'arrêt pour les hommes majeurs

Les métiers dans le domaine carcéral :

- surveillant pénitentiaire : avoir le brevet -> maintenant le baccalauréat
- officier = baccalauréat +2
- personnel de direction = baccalauréat +4

Le métier de personnel de direction :

- manager
- s'occuper du budget / équipe
- organisation des inscriptions par rapport aux activités

=> important d'ouvrir la prison au monde

La maison d'arrêt de Limoges :

- hommes
- femmes
- enfants

Taux d'employabilité :

- 50% objectif 2027
- une personne en prison peut étudier et travailler
- permet une baisse en récidive

Les profils des détenus :

- beaucoup de personnes illettrées => remise en niveau dans le domaine informatique, français, anglais...

La prison et le droit de vote :

- par correspondance
- par autorisation de sortie
- par procuration

Difficultés des prisons en France :

- le temps
- manque de moyen économique et du personnel

Mon avis sur cette intervention :

Une intervention qui a été agréable à écouter et qui nous a permis de découvrir le milieu carcéral (en terme du fonctionnement de ce dernier, mais également les différents métiers).

Laura DURUDAUD 701